

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/047 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ACQUISITION PAR LA SEM BASTIA AMENAGEMENT DE PLUSIEURS PARCELLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE BASTIA, CONSTITUANT DES DELAISSES ISSUS DE L'AMENAGEMENT DE LA VOIE NOUVELLE BASTIA/FURIANI

---

#### SEANCE DU 23 MARS 2012

L'An deux mille douze et le vingt-trois mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie  
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy  
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SINDALI Antoine

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, RUGGERI Nathalie.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** les estimations de France Domaine des 15 avril, 1<sup>er</sup> et 7 septembre 2011,
- VU** les courriers de la SEM Bastia Aménagement des 7 février et 12 décembre 2011,
- VU** les courriers de la Collectivité Territoriale de Corse des 10 mars 2011 et du 2 février 2012,
- VU** les extraits du plan parcellaire,
- VU** le plan du projet d'aménagement du tourne à gauche,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'acquisition par la SEM Bastia Aménagement des délaissés issus de la voie nouvelle Bastia/Furiani au prix de 396 667 € évalués par France Domaine dont le détail figure dans le tableau annexé au présent rapport.

#### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte de cession correspondant.

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 mars 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**ACQUISITION PAR LA SEM BASTIA AMENAGEMENT  
DE PLUSIEURS PARCELLES SITUEES SUR LA COMMUNE DE BASTIA,  
CONSTITUANT DES DELAISSES ISSUS DE L'AMENAGEMENT  
DE LA VOIE NOUVELLE BASTIA/FURIANI**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue de céder à la Sem Bastia Aménagement plusieurs délaissés issus de parcelles situées sur la commune de Bastia, acquises par la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle Bastia - Furiani.

Par courrier en date du 7 février 2011, la SEM Bastia Aménagement en sa qualité d'aménageur de la Zone d'Activité Economique d'Erbajolo, sur laquelle transite une partie de la voie nouvelle de Bastia/Furiani, a sollicité l'acquisition des délaissés issus de l'aménagement de la voie.

La SEM Bastia Aménagement a engagé la campagne de commercialisation des terrains de la Zone d'Activité Economique d'Erbajolo et la signature de certains actes sont subordonnés à l'acquisition préalable des délaissés de la Collectivité Territoriale de Corse.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la Direction des Routes et la SEM Bastia Aménagement afin de déterminer les emprises inutiles pour le domaine public routier et donc susceptibles d'être cédées.

La Ville de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, anciens propriétaires ont renoncé à leur droit de préemption par courriers du 7 septembre 2010 et 3 octobre 2011.

Les parcelles sollicitées sont les suivantes :

BL 225, 213, 214, 215, 218, 220, 216, 170, 172, 174, 211, 227, 228, 229, 144, BM 872, 871, 882. Le détail est reproduit dans le tableau joint en annexe.

L'ensemble des parcelles a été évalué par France Domaine à 396 667 €, estimation variant de 1 € le m<sup>2</sup> (parcelles correspondants à la voirie) à 10 € le m<sup>2</sup> (celles en ravin).